



Infraction et perte de points

Par **V0797**, le **17/10/2020 à 17:33**

Bonjour,
Pour perdre des points, faut-il qu'un gendarme constate personnellement l'infraction ?
Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **17/10/2020 à 18:05**

bojour,
malheureusement non, quand vous vous faites prendre en excès de vitesse par un radar automatique, vous avez une amende et un retrait de points.
salutations

Par **V0797**, le **17/10/2020 à 18:15**

Et après un accident de voiture ?

Par **amajuris**, le **17/10/2020 à 20:15**

en principe, après l'accident, seule une enquête permet de déterminer une éventuelle infraction et qui l'a commise.

Par **V0797**, le **17/10/2020 à 20:25**

Comment on peut savoir si une enquête est ouverte ?

Par **Lag0**, le **17/10/2020 à 20:26**

Bonjour,
Après un accident, je vois souvent des verbalisations pour conduite à une vitesse excessive eu égard aux circonstances. Cette verbalisation n'entraîne pas de perte de points...

Par **V0797**, le **17/10/2020 à 21:02**

Dans mon cas il n'y avait pas d'excès de vitesse et que des dégâts matériels. Vais-je perdre des points ?

Par **Tisuisse**, le **18/10/2020 à 13:13**

Tout va dépendre des infractions relevées si infraction il y a, et aussi s'il y a des victimes de cet accident hormis vous, bien sûr.

Par **V0797**, le **18/10/2020 à 13:19**

Est-ce qu'il faut que la gendarmerie ait personnellement observé l'infraction pour qu'il y ait perte de points lors d'un accident ? Il y a aucun blessé lors de l'accident